



Qu'est-ce qu'un élève à haut potentiel ?

Elèves à besoins éducatifs particuliers dès lors que l'élève à haut potentiel est confronté à des obstacles dans sa scolarité (ennui, agitation, troubles anxieux, ...)

Le haut potentiel est défini par un score aux échelles psychométriques très supérieur à la moyenne. Le repérage des EHP est possible dès l'école maternelle.

Textes de référence :

- Circulaires 2007 et 2009
- [VADEMECUM](#) pour la scolarisation des élèves à haut potentiel



Protocole



1

Repérage

- Utiliser les grilles de repérage du VADEMECUM
- Rencontrer les parents et éventuellement leur demander de compléter une grille d'observation
- Si possible, demander à un enseignant spécialisé ou à une psychologue de l'Éducation nationale de faire une observation en classe (RASED)



Il y a des EHP qui poursuivent une scolarité sans difficulté mais la veille et l'identification restent utiles.



Haut potentiel et troubles associés

Il peut apparaître chez l'EHP un **décalage** entre ses différentes capacités (par exemple motricité / aisance verbale ; compréhension / production...).

Il peut aussi coexister, comme chez tout enfant, des troubles associés tels que des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).



Un EHP peut être porteur d'un trouble spécifique des apprentissages et le **compenser** parfois jusqu'au collège ou au lycée, grâce à des stratégies d'adaptation efficaces.

Mais il pourra donc être en difficulté à un moment donné de sa scolarité et éprouver **une grande anxiété, une baisse de l'estime de soi, voire un état dépressif** pouvant aller jusqu'au **décrochage scolaire**.



Lorsqu'il y a suspicion d'un trouble, il est important que l'EHP fasse l'objet d'une attention particulière, d'un bilan et d'un accompagnement le cas échéant.

2

Identification



L'identification d'un EHP passe par un **bilan et une analyse clinique** qui peuvent être réalisés par un **psychologue de l'Éducation Nationale** diplômé d'État ou par un autre praticien ayant le titre de **psychologue**.

Le bilan comprend l'évaluation :

- du fonctionnement cognitif (tests psychométriques actualisés) ;
- du développement psychoaffectif éventuellement complétée par des investigations dans d'autres domaines (moteurs, socio-émotionnels, créativité...).

Les personnes concernées

- La famille de l'élève et l'élève
- Le **Psychologue de l'Éducation Nationale**
- Le médecin de l'Éducation Nationale
- Le référent EHP et / ou l'enseignant spécialisé
- Le chef d'établissement ou le directeur de l'école
- Le professeur principal ou le professeur des écoles
- Les partenaires extérieurs (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, ...)